



Légende	
PL	Placard
PF	Porte-fenêtre
F	Fenêtre
VRe	Volet roulant électrique
TE	Tableau électrique
LL	Lave linge
LV	Lave vaisselle
FR	Frigo
CUI	Cuisson
FP	Faux-plafond,Soffite..

LE SARMENT

PROMOTION IMMOBILIÈRE



PLAN TMA

Accessibilité PMR:

Les Travaux Modificatifs Aquérreurs sont acceptés dans le cadre du décret du 24 décembre 2015 et doivent permettre la réversibilité des aménagements par des travaux simples.

NOTA : La hauteur sous plafond du logement est ≈ 2.50m (hors poutre et faux-plafond).

La hauteur sous faux-plafond et/ou soffite est ≈ 2.30m.

Pour les logements livrés équipés de cuisine, il convient de se référer au plan du cuisiniste, pour en apprécier l'aménagement final.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les renfortées, soffites, faux plafonds, canalisations, ballons d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements, sont figurés à titre indicatif. NOTA : les surfaces sont arrondies à 0.05m².

